



Déclaration liminaire

CSA du 11 septembre 2025

Madame la Directrice,

FO Justice entend aujourd'hui franchir une étape décisive pour améliorer concrètement les conditions de travail des collègues du CP. C'est dans ce cadre que nous demandons la fermeture de l'établissement à 19h00.

Cette évolution permettrait à chacun-e de gagner 1 heure précieuse, favorisant le repos, la vie personnelle et la vie familiale. Dans un établissement pour femmes, cette heure gagnée représente pour les mamans, la possibilité de partager, le soir, des moments précieux avec leurs enfants.

Le CP Rennes femmes est le seul Centre Pénitentiaire de la Direction Interrégionale dont la fermeture est fixée à 20h00. Tous les autres ferment à 19h00 (Le Havre, Lorient, Nantes, Rennes Vezin, Caen Ifs). Cette situation pèse lourdement sur l'attractivité et la santé des collègues.

Un établissement dont la fermeture se fait à 19h00 et qui propose - entre autres - un service 12h, est de loin plus attractif, qu'un établissement dont la fermeture se fait à 20h00 et qui propose un service 13h. Cette différence constitue un réel handicap à chaque CAP de mobilité.

Dans un métier déjà très exigeant, cette évolution représente à la fois une véritable amélioration des conditions de travail et une marque concrète de reconnaissance envers les agents.

Aujourd'hui, le taux de couverture de l'établissement a chuté pour atteindre les 82 %, alors même qu'il est très exigeant en RH en raison de sa structure et des nombreux régimes qu'il accueille. Malgré l'arrivée prochaine de 15 stagiaires sur l'établissement, la situation ne s'améliorera pas de suite, puisque nous comptabilisons 8 départs à la fin octobre (CAP mobilité), sans prendre en compte les postes vacants restants, les départs en retraite imminents et diverses absences au service.

L'usure des collègues est frappante et inquiétante. Une fermeture à 19h00 permettrait :

- D'épargner les agents, en réduisant leur fatigue et préservant leur santé ;
- D'améliorer plus aisément les rythmes de travail ;
- De réduire les heures supplémentaires ;
- De rendre l'établissement plus attractif ;
- De conserver nos collègues déjà en poste.

Il est indispensable de tout mettre en œuvre pour stopper l'hémorragie du CEA, préserver nos agents méritants et attirer de nouveaux personnels. L'établissement a énormément perdu de son attractivité ces dernières années, tout doit être mis en œuvre pour inverser la tendance.

Pour **FO Justice**, cette demande s'inscrit également dans une priorité plus large : la suppression du service "matin-nuit", reconnu comme extrêmement nocif à la santé et à la sécurité des personnels. Cet objectif fait partie intégrante de la mesure 33 du Protocole d'Incarville.

Madame la Directrice, nous sollicitons votre plein soutien dans cette demande légitime, pour les collègues du CP, qui méritent pleinement cette avancée. Il est essentiel de prendre en compte la pénibilité de ces rythmes qui usent les agents.

